

Exercice Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations du Lez (PAPI), le SMBVL accompagne les communes du bassin versant dans l'élaboration de leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et dans l'organisation d'exercice visant à tester ce document opérationnel.

Le Plan Communal de Sauvegarde n'est pas un simple document répondant à une exigence légale. Le PCS est l'outil de gestion de crise du Maire. Il permet de bâtir un dispositif opérationnel capable d'assurer la sauvegarde de la population lors d'un événement de sécurité civile.

Deux points sont essentiels une fois l'élaboration du PCS achevée : la mise à jour du dispositif et l'appropriation par tous les acteurs impliqués. Il faut donc s'entraîner en simulant des événements réels.

27 COMMUNES DU BASSIN VERSANT DU LEZ

100%

ont élaboré un PCS

40%

ont participé à un exercice



Exercice PCS, commune de Tulette, 17 janvier 2022 : Lors de cet exercice, le dispositif communal était organisé en 4 cellules :

- Décision
- Soutien Population
- Logistique Sécurité
- Secrétariat Communication

— Avec le soutien de :



Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez
17 D, rue de Tourville - Espace Germain Aubert
84600 Valréas - 04 90 35 60 55 - infos@smbvl.net
www.smbvl.fr



Objectifs des exercices :

Les exercices sont l'occasion pour les participants de mettre en pratique les apprentissages théoriques, de se familiariser avec leurs rôles et leurs missions, et de valider dans des conditions proches de la réalité certains aspects du dispositif. Ils favorisent aussi par la répétition l'acquisition par les acteurs de réflexes opérationnels. Mettant en évidence les dysfonctionnements et les pistes d'amélioration, les exercices inscrivent le dispositif dans une démarche d'amélioration continue et participent ainsi à sa mise à jour.

Quels types d'exercice ?

Sur le terrain ou en salle, test d'une procédure ou de l'ensemble du PCS, les exercices que nous organisons sont entièrement personnalisables et répondent, suite aux échanges effectués en amont, aux objectifs des communes volontaires.



La Cellule Décision réunie autour de Mme le Maire coordonnait les actions de sauvegarde sur la commune de Tulette lors d'un scénario de risque de débordement de l'Eygues et de l'Hérain.

Vous souhaitez tester votre PCS lors d'un exercice ?
Faites-le nous savoir directement à l'adresse suivante : benjamin.perrotminnot@smbvl.net.

La lettre d'information des **Élus**

7
Mars 2022



— Temps Forts

Élection nouvelle vice-présidente au SMBVL

Patricia VIOLET, 3^{ème} adjointe à la commune de Montjoux a été élue 3^{ème} vice-présidente du SMBVL lors du Comité Syndical du 20 octobre 2021.

Composition du Bureau SMBVL :

- ▶ **Anthony ZILIO** (Maire Bollène, Président CCRLP) : Président
- ▶ **Pierre-André VALAYER** (Maire Richerenches, Vice-Président CCEPPG) : 1^{er} Vice-Président
- ▶ **Patrice ESCOFFIER** (Maire la Baume-de-Transit) : 2nd Vice-Président
- ▶ **Patricia VIOLET** (Adjointe Mairie de Montjoux) : 3^{ème} Vice-Présidente
- ▶ **Olivier SALIN** (Maire Rémuzat et Vice-Président CCBDP) : 4^{ème} Vice-Président

Commission Qualité de l'Eau

La commission Amélioration de la qualité de l'eau du SAGE s'est tenue le 21 octobre 2021 à la Roche-Saint-Secret-Beconne. Les résultats 2019 et 2020 du suivi de la qualité des eaux superficielles ainsi que les données de suivi de la qualité des eaux souterraines ont été présentés à cette occasion. (Résultats complets à retrouver sur www.smbvl.fr rubrique téléchargement)

Lancement campagne 2021 de prévention des pluies méditerranéennes intenses

Le Préfet de Vaucluse, entouré de nombreux acteurs de la gestion du risque inondation dont le SMBVL, a lancé à Bollène, le 23 septembre 2021, la campagne de prévention des pluies méditerranéennes intenses. Il a souligné à cette occasion le rôle important joué par le SMBVL dans la gestion des inondations sur le territoire du Lez.



— Édito du Président

Depuis sa création, la prévention des inondations constitue la part principale de l'activité du SMBVL. Et cela se justifie pleinement quand plus d'un habitant sur trois des communes de notre bassin versant vit ou travaille en zone inondable.

L'amélioration de la protection contre les crues par le SMBVL s'appuie sur la création ou la sécurisation des ouvrages, sur le suivi et la gestion des digues, sur l'amélioration de l'annonce de crue et sur la diminution de la vulnérabilité.

Dans le même temps, le syndicat mise également sur l'amélioration du fonctionnement morphologique des cours d'eau : c'est la garantie d'une gestion durable des rivières.

Ce nouveau numéro destiné aux élus locaux illustre les dernières actions conduites par le SMBVL en la matière : travaux pluriannuels d'entretien des cours d'eau, communication auprès des scolaires, sensibilisation du grand public au travers de la mémoire du risque, actions de réduction de la vulnérabilité des acteurs économiques qui se poursuivront avec les EPCI.

Le SMBVL met également en place des outils d'anticipation et de gestion de crise en accompagnant les communes. En effet, outre leurs obligations en matière d'information, les Maires jouent un rôle fondamental dans la prévention des inondations, tant en ce qui concerne l'urbanisation de leur territoire que la mise en œuvre de leurs pouvoirs de police et d'attributions spécifiques.

Si la politique de protection se construit avec les élus locaux et à l'échelle du bassin versant, le choix du Parlement de confier au bloc communal la compétence pleine et entière de la gestion des milieux aquatiques et, en particulier, de la prévention des inondations interroge quant à la place et au rôle de l'Etat. La compétence GeMAPI aggrave encore la responsabilité des élus locaux, alors que la gestion de ce risque devrait relever d'une dimension territoriale bien plus large. Avec notamment la question de l'attribution de moyens financiers appropriés alors que se profilent des échéances majeures (lancement des travaux de protection sur Bollène et Valréas en 2022, mise en place des systèmes d'endiguement à compter de 2023 avec son périmètre de responsabilité...).

Anthony ZILIO,
Président du SMBVL



